



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

Avis public adressé à toute personne habile à voter du territoire de Petit-Saguenay concernant le recours possible auprès de la Commission municipale du Québec afin d'examiner la conformité avec le plan d'urbanisme du règlement no 21-365 modifiant le règlement de zonage relatif à la garde de volailles à des fins personnelles

À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Petit-Saguenay

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mai 2022, le Conseil de la municipalité de Petit-Saguenay a adopté le règlement d'amendement numéro 21-365 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 relatif à la garde de volailles à des fins personnelles. Le règlement 21-365 a pour but de permettre la garde de poules ou de cailles comme usage complémentaire à un usage habitation de faible densité et en conséquence, de prévoir les différentes conditions d'exercice de cet usage ainsi que des normes relatives à la construction et à l'implantation d'un poulailler.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement ci-haut mentionné par rapport au plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Petit-Saguenay, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme.
5. Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont les suivantes :

Commission municipale du Québec 500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 24.200, 24^e étage, Case postale 24, Montréal (Québec) H2Z 1W

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY, CE 3^{IÈME} JOUR DE MAI 2022

Lisa Houde, directrice générale et Greffière-trésorière

35 rue du Quai Petit-Saguenay QC G0V 1N0
petit-saguenay.com
418.272.2323